

LIGUE MÉDITERRANÉE DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

THE CAMP

AIX EN PROVENCE

15 Décembre 2018

Compte Rendu Moral

Saison Sportive 2017/2018



SOMMAIRE

PREAMBULE

Les événements marquants de la saison – L'importance de la Ligue – Les organes de la Ligue
– Les secteurs d'activités de la Ligue.

I – LA GESTION GENERALE

- Assemblées Générales
- Comité de Direction
- Comptabilité
- Communication / Informatique

II – L'ORGANISATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

- Réglementation Juridique
- Licences
- Statut des Educateurs
- Statuts et Règlements
- Statut de l'Arbitrage
- Contrôle de la Gestion des Clubs
- Commission de Féminisation
- Commission de Discipline
- Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire

III – L'ORGANISATION SPORTIVE

- Championnats Seniors/ Championnats Jeunes
- Coupe de France/Coupe Gambardella
- Compétitions Féminines
- Compétitions Football Diversifié
- Délégués
- Terrains et Equipements

IV – LE TERRAIN

- Arbitrage
- Pôle espoir

ANNEXES

FAIR PLAY/PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE

LICENCES



Le présent rapport a pour objet de faire le point moral et sportif sur cette 2^{ème} année de mandature. Comme de coutume, nous laisserons de côté les résultats sportifs des grands clubs régionaux, l'OM, l'OGC NICE, l'AS MONACO. Cela ne vous aura pas échappé, la Ligue Méditerranée est de retour sur la scène Nationale et Internationale avec l'organisation régulière de grands événements :

- Opération UEFA GRASSROOTS avec David TREZEGUET au Stade SEVAN de Marseille le 29 Septembre 2017
- Rencontre internationale féminine France / Italie au stade Orange Vélodrome le 20 Janvier 2018 :
- France / Japon Futsal à l'ARENA du Pays d'Aix le 3 avril 2018
- Organisation des Finales Elite et Excellence du challenge Féminin U19 à Marignane le 27 mai dernier
- Match amical France / Italie à l'Allianz Riviera le 1 juin 2018, avant le départ de nos Bleus en Russie.
- la Coupe du monde organisée en Russie du 14 juin au 15 juillet 2018 et **le titre de vainqueur de la Coupe du monde pour notre équipe de France.**

Et pour la saison 2018/2019, notre fil rouge sera bien évidemment la Coupe du Monde Féminine 2019 qui se déroulera en France, et notamment à Nice.

Deux réformes majeures, ont trouvé leur source à l'Assemblée Fédérale du 02 juin 2018 à Strasbourg :

- La dénomination de nos Championnats de Ligues et de Districts.
- Le paiement en ligne

Par ailleurs, l'ensemble des compétitions de Ligue a pu se dérouler dans les conditions prévues par les règlements.

Quatre propositions majeures ont été adoptées lors de l'A.G de la LMF le 23 juin 2018 à l'Aréna du Pays D'Aix. :

- La mise en place de 3 poules de 12 en Régional 2.
- La création d'un Championnat open U18 Féminin
- La nouvelle dénomination de nos compétitions de Ligue.
- La concertation avec les Clubs et les Districts de nos futures Championnats de jeunes pour des accessions « générationnelles »

La « judiciarisation » déjà observée les saisons précédentes, si elle s'est encore manifestée n'a pas eu d'effet sportivement parlant. Le système informatique fédéral n'ayant pas présenté les mêmes caprices que les saisons précédentes, heureusement en raison de l'afflux important de nouveaux licenciés, surtout en football d'animation.

Comme déjà observé les saisons précédentes, d'une façon ou d'une autre, en bien ou en mal, ces événements ont eu un impact plus ou moins marqué sur le fonctionnement de notre Ligue, Association de la Loi de 1901, fonctionnant en partie grâce à des bénévoles mais aussi telle une véritable PME.

Tout cela pour permettre aux personnes résidant dans notre région PACA de pratiquer le plus universel et le plus beau des sports : **LE FOOTBALL.**

Ainsi que nous nous plaisons à le rappeler régulièrement, symbolisme de notre société contemporaine caractérisée par la complexité, jouer régulièrement au football de nos jours nécessite bien plus que les éléments de base énumérés par les six premières lois du jeu de l'International FA Board. Il convient,

en effet, de rappeler qu'organiser officiellement la pratique du football à l'heure actuelle relève d'une mission de service public, dévolue selon le Code du Sport et à ses textes d'application, à une fédération agréée, soumise à la tutelle de l'Etat, la Fédération Française de Football ainsi qu'à ses organes déconcentrés régionaux et départementaux que sont les Ligues et leurs Districts. Il va sans dire que la Ligue Méditerranée, à l'image de toute organisation complexe qui se respecte, fonctionne grâce à un certain nombre d'organes lesquels, aux termes de ses Statuts sont :

1. *L'Assemblée Générale des clubs*
2. *Le Comité de Direction et son Bureau Exécutif*
3. *Le Président*
4. *Les Commissions Régionales, dont les membres sont désignés par le Comité de Direction et qui agissent par délégation de ce dernier ;*

Par ailleurs, les clubs de la Ligue sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire chaque saison, en application de l'article 12 des nouveaux Statuts de la LMF modifiés par l'A.G extraordinaire du 09 décembre 2017 :

1. *Dans le courant du mois de juin, donc en fin de saison, à l'effet de voter le budget prévisionnel de l'exercice suivant, discuter toutes les questions portées à l'ordre du jour, y compris celles concernant le règlement des compétitions. Cette assemblée se tenait à tour de rôle dans chaque District en une ville dont la désignation est faite par le Comité de Direction de la Ligue. Celle-ci étant désormais organisée par la LMF.*
2. *Dans le courant du mois de décembre, à une date fixée par le Comité de Direction, à l'effet d'entendre, discuter et approuver s'il y a lieu le compte rendu moral de la saison sportive de discuter des propositions concernant les modifications des différents règlements des compétitions organisées par la Ligue, entendre les rapports sur la situation financière, approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année, nommer le Commissaire aux Comptes en conformité de l'article 10 des dispositions annexes aux Statuts de la Fédération.*
3. *Dans le courant du mois de septembre, une fois tous les quatre ans, au terme du mandat des membres du Comité de Direction, pour procéder à l'élection des membres du Comité de Direction pour un mandat quadriennal.*

Les Assemblées Générales réunies se prononcent sur les propositions de modification pouvant être présentées par les associations affiliées, le Comité de Direction des Districts et le Comité de Direction de la Ligue. En outre, l'Assemblée Générale peut être convoquée à titre extraordinaire. On conçoit aisément qu'un tel organe, qui représente l'ensemble des membres de la Ligue pouvant exprimer leurs suffrages, ne peut assurer le fonctionnement de celle-ci au quotidien, tâche dévolue au Comité de Direction et aux Commissions auxquelles ce dernier délègue la gestion courante des activités diverses nécessaires au gouvernement de notre association.

Comme on l'a dit plus haut, faire jouer au football, mission dévolue par la Loi à la Ligue, organe déconcentré de la Fédération, nécessite un nombre important d'activités, dont la présentation amène dans un souci de clarté à regrouper en 4 points :

- L'organisation générale
- L'organisation juridique et administrative
- L'organisation sportive
- Le terrain.



I – L'ORGANISATION GENERALE

L'instance souveraine de notre association, ainsi que le précise l'article 12 des Statuts, est évidemment **l'Assemblée Générale**, laquelle donne son orientation à la politique de la Ligue, conduite au quotidien par le **Comité de Direction**. En effet, dans toute organisation complexe il existe une activité de maintien interne sans laquelle aucune institution ne saurait remplir correctement son objectif. L'ensemble de ces activités, souvent de caractère purement administratif, est néanmoins indispensable aux activités proprement sportives. Afin de mener à bien ces activités, le Comité de Direction de la Ligue tout au long de la saison objet du présent rapport s'est d'abord appuyé sur des services remplissant des fonctions permanentes : **la comptabilité, la Communication et l'Informatique**. D'autre part, pour réaliser des actions plus ponctuelles, il est fait appel à des instances spécialement instituées, comme la préparation des Conventions d'objectifs ou la mise en œuvre d'une politique plus spécifique et nouvelle comme la **Commission de Féminisation**.



Assemblées Générales

En application des statuts, deux Assemblées Générales se sont tenues au cours de la saison 2017/2018 : l'Assemblée d'hiver le 09 décembre 2017 et l'Assemblée d'été le 23 juin 2018.

L'Assemblée Générale d'Hiver, tenue le 09 décembre 2017 dans la salle Marcel NIVIERE au siège de la Ligue, revêt comme il convient de le rappeler une importance toute particulière puisque c'est elle qui clôture la saison précédente en se prononçant sur le compte rendu financier et moral de la saison écoulée, en même temps qu'elle se prononce sur des modifications éventuelles de règlements ou toute autre question d'actualité. L'adoption du compte-rendu financier présenté par le Trésorier Général, après l'avis donné par le Commissaire aux Comptes, est capitale puisqu'elle permet au Comité de Direction de poursuivre sa tâche. Le procès-verbal de cette réunion a été soumis, après sa publication sur le site de la Ligue le 22 décembre 2017 et comme le prévoit les dispositions des règlements, à l'approbation de l'Assemblée Générale d'été.

Cette Assemblée Générale d'Eté, traditionnellement plus festive que celle d'hiver, se tenait habituellement chaque saison dans un des cinq Districts. En juin 2018, elle s'est exceptionnellement tenue à l'Aréna du Pays d'Aix. Lors de cette assemblée, il a été voté un certain nombre de modifications aux règlements de la Ligue, et surtout le budget prévisionnel de la saison 2018/2019. Il s'agit là d'un document qui constitue tout au long de la saison à venir une véritable feuille de route pour le Comité de Direction.



Comité de Direction

Il existe également un organe permanent intervenant dans la gestion de la Ligue : le Comité de Direction. Ce dernier qui rassemble les membres élus et les cinq présidents de District membres de droit, ne se réunit en séance plénière que tous les deux mois environ, son bureau se réunissant pour sa part dans l'intervalle et la Commission des Finances se réunissant en tant que besoin. En outre, tous les vendredis, se réunit le Bureau Exécutif afin d'expédier les affaires courantes. Chacune de ces réunions fait l'objet d'un Procès-verbal publié sur le site internet de la Ligue ainsi que sur le Journal « *Foot Méditerranée* ». Dans cette perspective, un instrument fondamental d'information et d'aide à

la décision a été mis au point afin de permettre aux dirigeants responsables d'être informés du calendrier pratiquement au jour le jour et donc d'agir en conséquence, il s'agit du Tableau de bord.

Le Comité de Direction composé de bénévoles, sous ses diverses formations, s'appuie sur une structure informelle de personnels pour mettre en œuvre l'administration générale de la Ligue. Le personnel composant cette structure assure ainsi le secrétariat de la présidence, le secrétariat général, le secrétariat de la trésorerie, la direction administrative et des ressources humaines, le secrétariat des commissions ainsi que le traitement du courrier sous toutes ses formes à l'arrivée comme au départ. Il convient de souligner que trois personnes seulement sont habilitées à signer le courrier de la Ligue : le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général. Ce dernier en particulier est le signataire de la notification des décisions des diverses commissions, en sa qualité de Secrétaire Général.

Outre cette structure de base, le Comité de Direction s'appuie également sur certaines structures spécialisées permanentes, tel que le service de la comptabilité.



Comptabilité

La comptabilité constitue on s'en doute une activité essentielle pour la gestion de la Ligue et elle concerne l'ensemble de clubs affiliés à la 3F sur le territoire de la Région PACA. Ce service est assuré par deux comptables, faisant partie du personnel, assisté par un cabinet d'expertise comptable venant faire le point mensuellement (GFE) et la supervision du chargé de mission aux finances. Un Commissaire aux Comptes assure le contrôle de cette gestion, faisant rapport de sa mission lors de l'Assemblée Générale annuelle clôturant la saison précédente. Un Commissaire aux Comptes a pris ses fonctions voici 6 saisons, le cabinet AXIOME. La tenue de la comptabilité exige évidemment un logiciel adéquat qui est d'ailleurs fourni par la Fédération afin de permettre une interface avec Foot2000. Ce logiciel fondé sur la comptabilité analytique afin d'avoir un meilleur suivi notamment pour les clubs, lesquels peuvent désormais prendre connaissance de leur compte au jour le jour en consultant ce dernier sur Footclubs. Ce système permet également un contrôle de la comptabilité des Ligues afin notamment de juger de la réalité du respect des Conventions d'objectifs et des subventions versées à cet effet par la LFA. L'amélioration des modes de relation financières entre la Ligue et les Clubs a conduit à la mise au point d'un système de relevés comptables quadrimestriel transmis par adressage électronique sur la boîte officielle des clubs et susceptible d'être intégré à Footclubs. Cependant en vue de prévenir les défaillances de la part des Clubs qui vont en grandissant il a été créé un Fonds de Garantie Mutualisé alimenté par une cotisation annuelle fixée à 30 euros qui n'a pas été prélevé cette saison.



Communication/Informatique

La Fédération Française de Football depuis quelques années se trouve très en pointe dans l'utilisation de l'informatique puisqu'elle a d'une part un pôle technique pour gérer l'ensemble des outils de publication et un pôle informatique pour développer les diverses applications des organes de la FFF. L'outil de publication comporte surtout le site internet de la Fédération et les sites des Ligues et District. L'ensemble de ces sites revêt une grande importance puisque la publication des Procès-verbaux des Commissions ne recensant pas de données personnelles, se fait par ce moyen. Par ailleurs, ces sites constituent également un excellent outil de communication permettant à tout un chacun de prendre connaissance des activités de la FFF, des Ligues et des Districts. Le site fédéral a donné lieu à

une nouvelle refonte, peut-être trop orientée sur le marketing, le pôle technique ayant été rattaché au service spécialisé en ce domaine à la FFF. Profitant de la disponibilité d'un transfuge de la Fédération, notre Ligue s'est attachée à développer un service de communication depuis le 1^{er} mars 2014. Cela s'est manifesté rapidement sur le site de la Ligue, avec notamment la mise en place d'un site *Facebook et Instagram*, d'une application de la Ligue téléchargeable, mais également avec l'organisation d'une soirée des récompenses pour les bénévoles, réalisée à l'Aréna du Pays d'Aix en même temps que l'A.G statutaire d'été.

Le site de la Ligue, comme celui des Districts a d'ailleurs été refondu il y a quelques années pour offrir une présentation plus moderne.

A la suite d'une mise en demeure de la CNIL, la FFF a d'ailleurs été amenée à abandonner la publication des Procès-Verbaux disciplinaires et règlementaires notifiant des sanctions disciplinaires sur les sites publics accessibles à tous pour les faire figurer désormais sur Footclubs, de même que les sanctions propres à chaque club. En outre, une revue mensuelle, *Foot Méditerranée*, fait un point périodique depuis 4 saisons sur la vie de la Ligue.

Parallèlement à cette utilisation de l'informatique, les applications de gestion ont également été développées afin de permettre aux clubs de saisir leurs demandes de licences et les pièces devant les accompagner. Après le développement de l'Intranet Foot2000 qui est le support de gestion de la Fédération, des Ligues et des Districts, l'ouverture et le développement de Footclubs, Extranet permettant à chaque club d'accéder aux dossiers le concernant, les bénévoles des clubs ont dû faire face à une véritable révolution culturelle et technique qui n'est peut-être pas encore terminée. La généralisation totale de la feuille de match informatisée à l'ensemble de nos compétitions a depuis été réalisée, avec en particulier des formations destinées à l'ensemble des futurs utilisateurs : dirigeants, délégués et arbitres. Dans le même ordre d'idée, le courrier électronique mis à la disposition des intervenants : clubs, arbitres, délégués, a nécessairement modifié les relations entre les clubs et les instances, notamment pour les convocations, les notifications ou les réserves et réclamations. Sous la pression des règles relatives à la notification des sanctions disciplinaires, un outil spécifique a été mis au point sous la forme d'un espace personnel à chaque licencié nommé *Mon Compte FFF* permettant à l'intéressé de prendre connaissance de ses sanctions disciplinaires.

Enfin se développe le système de demande de licence dématérialisée permettant encore une fois de supprimer tous les documents en format papier et d'accélérer les démarches de demandes de licences.



II – L'ORGANISATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

La gestion actuelle du football implique la mise en œuvre d'une grande quantité de règlements, il est donc nécessaire de prévoir une structure susceptible de maîtriser la **Règlementation Juridique et Administrative** de l'ensemble des activités de gestion du football dont la Ligue a la charge. Ces activités consistent en premier lieu en la délivrance des **licences** de leurs joueurs, dirigeants et arbitres à tous les Clubs de la Ligue, ainsi que le contrôle de changements de Clubs de ces joueurs, notamment pour les jeunes visés par les dispositions particulières de l'article 98 des Règlements Généraux, sans parler des mineurs de nationalité étrangère pour lesquels la FIFA impose des règles contraignantes. Par ailleurs, il convient d'assurer l'application des divers règlements destinés à encadrer les activités sportives, qu'il s'agisse du **Statut des Educateurs**, des **Statuts et Règlements**, du **Contrôle des Clubs** ou encore de l'important **Statut de l'Arbitrage** et des **règlements propres à chaque compétition**.



Réglementation Juridique

On peut envisager les problèmes qui se posent au niveau de la Ligue en ce qui concerne la réglementation juridique sous divers aspects.

Il convient tout d'abord de gérer l'ensemble des activités dont la compétence relève de l'organe régional en fonction des règlements édictés par la Fédération, ainsi que de fournir éventuellement des éléments d'interprétation aux acteurs chargés de les mettre en œuvre.

En second lieu, la Ligue a également son propre corps de règlements, qu'il convient d'élaborer pour qu'il ne soit pas contraire aux règlements fédéraux avant de soumettre à l'Assemblée Générale des Clubs. Pendant longtemps, la Ligue n'a eu recours pour cette mission qu'aux services de certains de ses bénévoles, avant que, sous l'incitation de la fédération fournissant une aide financière, il ne soit procédé à l'embauche d'un référent juridique professionnel. De cette perspective, les Statuts de la Ligue ont ainsi été revus en 2017, avant le renouvellement du Comité de Direction pour avoir une composition plus restreinte de cet organe avec un nouveau mode d'élection proposé dans les Dispositions Annexes aux Statuts de la FFF. Comme on l'a déjà souligné auparavant, les caractéristiques essentielles de cette révision résident dans la limitation de la représentation des Districts à leur seul président membre de droit et à une élection au scrutin de liste proportionnel remplaçant l'ancien système plurinominal. Le nouveau Comité de Direction, élu en début de saison 2016/2017 ne comporte plus désormais, que 19 membres, dont les 5 présidents de Districts membres de droit et 4 élus spécifiques, représentants des arbitres, des féminines, des éducateurs et des médecins.

En troisième lieu, le recours aux juristes s'avère indispensable dans la mesure où la Ligue doit faire face à des contentieux devant les juridictions tant administratives que judiciaires. Les recours devant les juridictions administratives, ont essentiellement pour objet de contester les décisions de la Ligue ayant la nature d'actes administratifs unilatéraux, aussi bien dans le domaine disciplinaire que dans le domaine réglementaire. Un tel contentieux nécessite une première étape devant la Conférence des Conciliateurs du CNOSF puis la présence devant les juridictions compétentes. La Ligue doit alors assurer sa défense en ayant recours aux services d'avocats.

Suite à une modification interne et le départ du référent juridique en fin de saison 2017/2018, le continuel besoin de professionnalisation dans le domaine juridique s'est traduit par l'embauche de deux juristes spécialisés en Droit du Sport et en Droit des Affaires, chacun à mi-temps. L'une des juristes est également employée à mi-temps auprès de notre partenaire, la Mutuelle des Sportifs. Le second juriste partage son temps auprès du service Compétitions de la Ligue. L'embauche de ces deux juristes a notamment permis de séparer les degrés de juridiction, chacun étant référent administratif d'une Commission (de 1^{ère} instance et d'Appel).

Nos juristes ont vocation à intervenir pour la Ligue, mais peuvent également être sollicités par les Districts dans tous les domaines donnant lieu à « judiciarisation ».



Licences

La possession d'une licence régulièrement établie et validée pour la saison en cours est une condition obligatoire à la participation d'une personne aux compétitions officielles à quelque titre que ce soit. On conçoit donc l'importance de ce service puisque tous les clubs affiliés sur le territoire de la Ligue ont l'obligation d'avoir un nombre minimum de licenciés : joueurs (11) et dirigeants (3 par équipe engagée, plus le président, le secrétaire et le trésorier). Bien des clubs n'ont en fait de relation avec la Ligue qu'au travers de ce service. Le système adopté par la F.F.F a conduit à une informatisation de la délivrance et de la gestion des licences qui est devenue centralisée après l'adoption du logiciel Foot 2000. D'un autre côté, cette centralisation est un moyen de contrôler la vie d'une Ligue et de répartir éventuellement des enveloppes budgétaires. Le tableau des effectifs de licences de la Ligue pour cette

saison qui s'achève, donne une idée de l'importance de l'activité du service et donc de l'organisation qui s'y attache. L'informatisation de l'ensemble des clubs, avec l'accès Extranet Footclubs à Foot2000, a évidemment entraîné une profonde mutation dans la gestion de cette activité, les clubs saisissant eux-mêmes leurs demandes de licences y compris les renouvellements. L'évolution de la réglementation en la matière conduit d'ailleurs la Ligue à organiser en fin de saison des réunions de formation et d'information pour les clubs afin de les préparer à faire face à ce nouvel effort qui leur a été demandé, puisqu'outre l'information sur les garanties de l'assurance attachée à la licence, la fourniture d'une photographie et de l'autorisation médicale dès la saisie de la licence sont devenues obligatoires. N'échappent à ce système que les licences des joueurs professionnels saisies par les clubs professionnels avec le système *IsyFoot*.

Dans le compte rendu de la saison 2011/2012, nous avons essayé de présenter une étude longitudinale du nombre des licenciés pour l'ensemble de la mandature 2008/2012 qui avait vu une considérable évolution dans l'évolution des techniques de saisie des licences avec pour effet premier d'obtenir un nombre de licenciés plus proche de la réalité que le système précédent. Dans le présent compte rendu on se contentera de faire une comparaison entre la deuxième saison de la nouvelle mandature 2017/2018, objet du présent rapport, et de la saison précédente (2016/2017).



LICENCES PRATIQUANTS

<u>TYPE LICENCE</u>	<u>SAISON 2017/2018</u>	<u>SAISON 2016/2017</u>
<i>SENIOR LIBRE</i>	<i>19.654</i>	<i>20.095</i>
<i>U19 – U18</i>	<i>4.652</i>	<i>4.660</i>
<i>U17 – U16</i>	<i>7.382</i>	<i>7.150</i>
<i>U15 – U14</i>	<i>10.029</i>	<i>9.634</i>
<i>U13 – U12</i>	<i>12.044</i>	<i>11.689</i>
<i>Football animation</i>	<i>33.201</i>	<i>33.406</i>
<i>SENIOR F – U19F</i>	<i>2.111</i>	<i>2.057</i>
<i>U18F - U17F - U16F</i>	<i>1.003</i>	<i>931</i>
<i>U15F – U14F</i>	<i>982</i>	<i>906</i>
<i>U13F – U12F</i>	<i>842</i>	<i>756</i>
<i>Football animation F</i>	<i>1.603</i>	<i>1.495</i>
*TOTAL LIBRE	93.503	92.779
<i>SENIOR FUTSAL</i>	<i>1.252</i>	<i>1.289</i>
<i>FEMININE FUTSAL</i>	<i>1</i>	<i>17</i>
<i>U19 – U18 Futsal</i>	<i>76</i>	<i>54</i>

<i>U17 – U16 Futsal</i>	<i>21</i>	<i>18</i>
<i>U15 – U14 Futsal</i>	<i>18</i>	<i>13</i>
<i>Foot animation Futsal</i>	<i>39</i>	<i>24</i>
<i>U18F-U17F-U16F Futsal</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>U15F-U14F Futsal</i>	<i>2</i>	<i>0</i>
<i>U13-U12F Futsal</i>	<i>0</i>	<i>9</i>
<i>Football animation F</i>	<i>4</i>	<i>24</i>
*TOTAL FUTSAL	1.413	*1.449
*FOOT LOISIR	1.709	*1.612
<i>SENIOR ENTREPRISE</i>	<i>141</i>	<i>1.042</i>
<i>U19-U18-U17 ENTREPRISE</i>	<i>2</i>	<i>11</i>
*TOTAL ENTREPRISE	143	1.053
TOTAL AMATEURS	96.768	96.893
<i>FEDERAUX FFF</i>	<i>162</i>	<i>100</i>
<i>SOUS CONTRAT LFP</i>	<i>261</i>	<i>352</i>
TOTAL PRATIQUANTS	97.191	97.745

AUTRES LICENCES

LICENCES TECHNIQUES

<i>SAISON</i>	<i>2017-2018</i>	<i>2016-2017</i>
<i>NATIONAL</i>	<i>103</i>	<i>97</i>
<i>REGIONAL</i>	<i>454</i>	<i>396</i>
<i>EDUCATEUR FEDERAL</i>	<i>1.090</i>	<i>1.135</i>
TOTAL TECHNIQUES	1.647	1.628

LICENCES DIRIGEANTS

<i>SAISON</i>	<i>2017-2018</i>	<i>2016-2017</i>
<i>DIRIGEANT</i>	<i>10.290</i>	<i>10.191</i>
<i>DIRIGEANTE</i>	<i>1.443</i>	<i>1.427</i>
<i>TOTAL DIRIGEANTS</i>	<i>11.733</i>	<i>11.618</i>

ARBITRES

<i>SAISON</i>	<i>2017-2018</i>	<i>2016-2017</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1.221</i>	<i>1.251</i>

Le problème pour les arbitres n'est pas tellement leur nombre total mais plutôt leur fidélisation

AYANTS DROIT

<i>SAISON</i>	<i>2017-2018</i>	<i>2016-2017</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1.526</i>	<i>1.448</i>

La catégorie des ayants droit est apparue dans les statistiques de licences, même si règlementairement il ne s'agit pas d'une licence au sens strict, mais pour la simple raison que ce document est édité désormais comme une véritable licence, sans contrepartie financière.

TOTAL LICENCES

<i>SAISON</i>	<i>2017-2018</i>	<i>2016-2017</i>
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>114.312</i>	<i>113.432</i>

Ces chiffres représentent une augmentation de licences de 0,99 % entre les deux saisons



Commission du Statut des Educateurs (Patrice EYRAUD)

Le statut des éducateurs, annexé aux règlements généraux de la FFF, impose aux clubs un encadrement d'entraîneurs et d'éducateurs diplômés en fonction du niveau de la compétition disputée par l'équipe concernée. Ce document est utilisé comme document de référence de la commission, pour assurer sa déontologie de vérification de son application par tous les clubs concernés. Tout manquement relevé par les délégués de la Ligue est l'objet d'un échange en séance, de vérifications éventuelles par croisement avec d'autres sources d'information et peuvent donner lieu à des demandes complémentaires d'information avant prise de sanction. Le constat de la saison écoulée fait apparaître une amélioration sensible du respect des obligations des clubs pour l'encadrement technique des équipes au regard du chapitre 2 du règlement.

L'article 12 prévoit l'obligation de diplôme. L'article 13 impose la désignation de l'éducateur ou de l'entraîneur et l'article 14 exige la présence de cet éducateur sur le banc de touche.

Par rapport aux constats de situations établis en début de saison, nous sommes passés en cinq ans d'une situation où une dizaine (voir plus) de clubs étaient en infraction à 2 ou 3 aujourd'hui. Notre commission assure également le suivi de la notation des éducateurs dans le cadre du « Permis de conduire » les équipes de jeunes. Ces obligations ont été rappelées aux clubs, lors des réunions des clubs seniors R1/R2 du 08/09/2017 et du permis de conduire une équipe de jeunes U15 à U19 de la LMF du 14/10/2017. La commission du statut des éducateurs a précisément pour fonction d'assurer ce suivi et de prononcer les pénalités prévues par les règlements. Durant la saison 2017-2018, la commission s'est réunie 11 fois. La philosophie retenue est d'encourager les éducateurs et entraîneurs à la formation. En synthèse le constat est le suivant :

- * 19 absences de l'éducateur désigné
- * 4 tolérances (en attente de l'obtention du Brevet d'Etat ou par incitation à s'engager dans une VAE),
- * 3 dérogations (en attente de l'obtention du Brevet d'Etat ou par incitation à s'engager dans une VAE),
- * 2 prêts noms *
- 5 infractions au permis de conduire une équipe de jeunes
- * 2 pertes du permis de conduire une équipe de jeunes.



Commission des Statuts et Règlements (Jean Hervé SYR)

Cette commission se réunit tous les mardi et jeudi après-midi, à la fois pour préparer les dossiers étudiés le mardi suivant et pour traiter des réserves ou réclamations des tours régionaux de la Coupe de France et de la Coupe Gambardella souvent très rapprochés.

Au cours de cette saison 2017/2018 la Commission a établi 41 Procès-verbaux depuis le numéro 1 du 29 août 2017, jusqu'au numéro 41 du 26 juin 2018.

Le bilan de cette saison 2017/2018 s'établit de la façon suivante :

- Dossiers changements Clubs 101
- Réserves /réclamations 24
- Evocations 18
- Annulations licences 0
- Fraudes licenciés 3
- Fraudes clubs 1
- Signatures apocryphes 0

• Convocations/décisions	21
• Dossiers transmis Discipline	4
• Correspondances clubs	4
TOTAL DES DOSSIERS TRAITES	176

Un total de 2.754 euros d'amende a été infligé aux clubs.

Le nombre des dossiers a fortement augmenté, ceci étant dû au rattachement de la Commission des Changements de Clubs à la C.R.S.R. Concernant les dossiers de signatures apocryphes qui sont encore trop présents malgré l'évolution de la procédure de demande de licence, Par ailleurs, il y a lieu de noter que ces dossiers relatifs ne font l'objet que d'une première instruction par la Commission Régionale des Statuts et Règlements avant d'être transmis à la Commission Régionale de Discipline pour décisions et sanctions éventuelles.



Commission du Statut de l'Arbitrage (Patrick BEL ABBES)

Cette commission se voit attribuer trois missions. En effet, celle-ci doit statuer sur le rattachement des arbitres, vérifier si ceux-ci ont satisfaits aux obligations leur permettant de couvrir leur Club et accorder certaines dérogations prévues par le statut.

La commission se réunit en fonction des dates prévues au statut pour examiner les décisions à prendre en fonction du calendrier fixé dans ce règlement :

1. Avant le 30 septembre : informer les Clubs possibles en infraction
2. Avant le 28 février : publication des Clubs en infraction
3. Avant le 30 juin : publication définitive des Clubs en infraction

Les obligations des Clubs relatives au nombre d'arbitres nécessaires, sont rappelées à l'article 41 du statut de l'arbitrage suivant la compétition à laquelle participe l'équipe première dudit Club.

La LMF dans son Règlement d'Administration Générale aux articles 84 et 85 est chargée de fixer le nombre d'arbitres requis pour les autres divisions de District, les Championnats Régionaux Futsal ainsi que pour les équipes de jeunes.

Les sanctions financières et administratives sont fixées aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage et à l'annexe 1 du Règlement d'Administration Générale de la LMF.



Commission de Contrôle des Clubs (Joseph GAGLIANO)

Cette Commission est en charge du contrôle financier et de conseil des Clubs.

Cette saison, 42 clubs soumis au contrôle de la Commission.

- 8 clubs de NATIONAL 3
- 10 clubs de REGIONAL 1
- 24 CLUBS DE REGIONAL 2

Certains clubs évoluant dans ces séries, mais disposant d'une équipe jouant en NATIONAL 2, NATIONAL 1 ou Ligue Professionnelle ne sont pas audités par la CRCC, mais par la Commission de Contrôle du niveau supérieur auquel ils appartiennent.

La Commission est composée de 6 membres dont 1 expert-comptable.

Constat dans la permanence des retards dans l'envoi des documents que doivent fournir les clubs pour satisfaire aux obligations du règlement de la DNCG.

La commission se voit contrainte à des relances et l'application de sanctions financières.

La réception des clubs pour l'entretien annuel a été déportée au mois de janvier pour faciliter la gestion administrative des clubs qui bénéficient de la période de trêve de fin d'année pour régulariser leur situation.

D'une manière générale, les clubs ont répondu à la convocation et un dialogue constructif a pu s'établir, même si des modifications d'agenda compliquent les choses.

Comme chaque année, la Commission a reçu en fin de saison les clubs dont la situation avait pu apparaître comme fragile, mais aussi ceux qui évoluant en DEPARTEMENTAL 1 de District étaient en mesure sportivement d'accéder à la compétition de Ligue.

Aucun dossier en Appel devant la DNCG cette saison.



Commission de Féminisation (Véronique LAINE)

L'avenir de l'Homme, donc du Football, est la Femme comme on le sait, aussi dans le cadre de la politique de féminisation mise en place par le nouveau Comité Exécutif, ayant pris la place du Conseil Fédéral à la suite de la refonte des statuts de la FFF et les élections de juin 2015, politique constituant en outre un des axes prioritaires du Comité de Direction de la Ligue, cette commission a poursuivi sa mission sous la présidence de Mme Véronique LAINE avec la participation des représentants des cinq Districts.

Cette Commission participe à la mise en œuvre du plan de féminisation du football que la FFF s'est donné comme objectif en suivant un plan en quatre axes :

LES AXES DE TRAVAIL

1. La première mission de la CRF a été de redynamiser et de communiquer sur la place des femmes, sur la mixité et la complémentarité.
2. Apporter une meilleure visibilité de la commission en promouvant les femmes en présence (mises à l'honneur, interview, bénévoles du mois, article de presse...)
3. Mutualiser les savoirs et savoirs faire des différents membres afin de gagner en efficacité, dans un but de partage pour avancer tous ensemble
4. Etablir un guide de la féminisation, des fiches permettant une meilleure connaissance des postes pouvant être tenus ainsi que les formations existantes (en cours de réalisation)

LES ACTIONS EN PREVISION

- Suite aux échanges des différents séminaires, un plan d'actions régional sera établi et des objectifs seront définis afin de travailler tous ensemble en faveur des différentes familles
- Création d'une action régionale, qui pourra ensuite être dupliquée dans les Districts voire même dans les clubs

- Création d'un jeu Concours Photo : « Mixité by LMF »
- Création d'un Challenge Arbitrage
- Formation de 11 nouvelles arbitres la saison dernière
- Remise d'une dotation aux clubs d'une valeur d'environ 250 euros
- Journée du 20 Janvier 2018

- Tournoi Mixité avec des acteurs locaux et des anciens internationaux (équipe de France masculine et féminine)
 - Présence de Mesdames Abiky, Bompastor, Henriques, Brétigny, Roux, Sapowitch...
 - Présence de Messieurs Tigana, Ferreri, Amoros, Xuereb, Bijotat ...
- Défi Cup
 - Rassemblement au Stade Caujolle l'après-midi des catégories U14F et U17F
- Colloque « Mixité, quand les hommes s'engagent...aussi dans le sport féminin »

Panel 1 : POLITIQUE

Panel 2 : JOUEUSES

Panel 3 : SPONSORS OU ENTREPRISES

Thème 4 : MEDIAS

- Défi lancé aux clubs ayant mobilisé le plus de monde : remise à deux clubs d'un maillot dédié de l'Equipe de France
- Concours lancé sur une vidéo d'encouragement aux Bleues : remise d'un maillot dédié au club vainqueur

Présence et animation lors de la journée de rassemblement des écoles de foot féminine.

Groupe de travail avec des représentants des équipes U17F pour la refonte du championnat régional en U18F

dans les clubs : aide à la structuration

Intervention
Mesdames

Franchissez la barrière : 1 dossier remonté à la FFF par District ; District de Provence parmi les lauréats de la saison écoulée.

Préparation de la

saison prochaine sur les animations CDM2019

Club des 100 : participation de nombreuses femmes de la LMF à la formation du club des 100 femmes dirigeantes lancée par la FFF



Commission Régionale de Discipline (Jean David BONNET)

La Fédération Française de Football, à l'image des autres fédérations sportives ayant reçu un agrément ministériel à l'effet de remplir une mission de service public, est tenue d'avoir un règlement disciplinaire se conformant à un règlement type figurant à l'Article annexe I-6 du Code du Sport, ces dispositions constituant l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF applicables à tous les niveaux. Selon l'article 5 de ce texte définissant la compétence des organes disciplinaires de la Fédération, des Ligues et des Districts :

« Ces organes ont compétence pour juger, aux fins de poursuites disciplinaires, les affaires relevant des domaines suivants :

1) Faits relevant de la police des terrains, cas d'indiscipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters, spectateurs ou toute autre personne accomplissant une mission au sein d'un club ou d'une instance fédérale quelle qu'elle soit.

En dehors du cadre d'un match mais en relation avec celui-ci, les faits portant atteinte à un officiel et, de manière plus générale, lorsque des atteintes graves sont portées aux individus ou aux biens.

2) Violations à la morale sportive, manquements graves portant atteinte à l'honneur, à l'image, à la réputation ou à la considération du football, de la Fédération, de ses Ligues et Districts ou d'un de leurs dirigeants, imputables à toute personne, physique ou morale, assujettie au droit de juridiction de la Fédération. »

Par conséquent, les faits de fraude relevés à l'encontre des clubs ou des licenciés sont susceptibles d'être soumis à une commission de discipline aux fins de sanctions disciplinaires. C'est ce qui s'est produit au cours de la saison 2017/2018 pour un club en récidive amenant la Commission à prononcer la radiation du dit Club.

Il n'en reste pas moins que le travail essentiel de la Commission concerne les faits d'indiscipline se produisant à l'occasion des compétitions. A ce point de vue, on dispose depuis quelques années d'un outil statistique mis au point par la Fédération qui permet de recenser les incidents soumis aux organes disciplinaires sous la forme de L'OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS. La fiabilité de cet instrument repose évidemment sur l'enregistrement systématique des incidents selon les critères retenus, ce qui ne soulève guère de problème au niveau de la Ligue puisque la saisie des incidents est faite hebdomadairement par le Secrétaire Général de la Ligue.

La nomenclature adoptée par l'observatoire distingue quatre types d'incidents :

- 1. Les violences verbales (Menaces/Intimidations, Propos injurieux/Grossiers)**
- 2. Les violences physiques (Bousculade, Coup/Brutalité, Tentative de Coup(s), Bagarre/Echauffourée, Agression par Arme)**
- 3. Les Incivilités (Crachats, Jets de Projectile, Geste/Comportement Obscène)**
- 4. Les Atteintes aux biens (Dégradation, Vol, Incendie)**

Le masque de saisie permet également de saisir une fiche par rencontre ayant donné lieu à un ou plusieurs incidents, seul le plus grave étant retenu mais avec la possibilité de préciser des incidents supplémentaires éventuels.

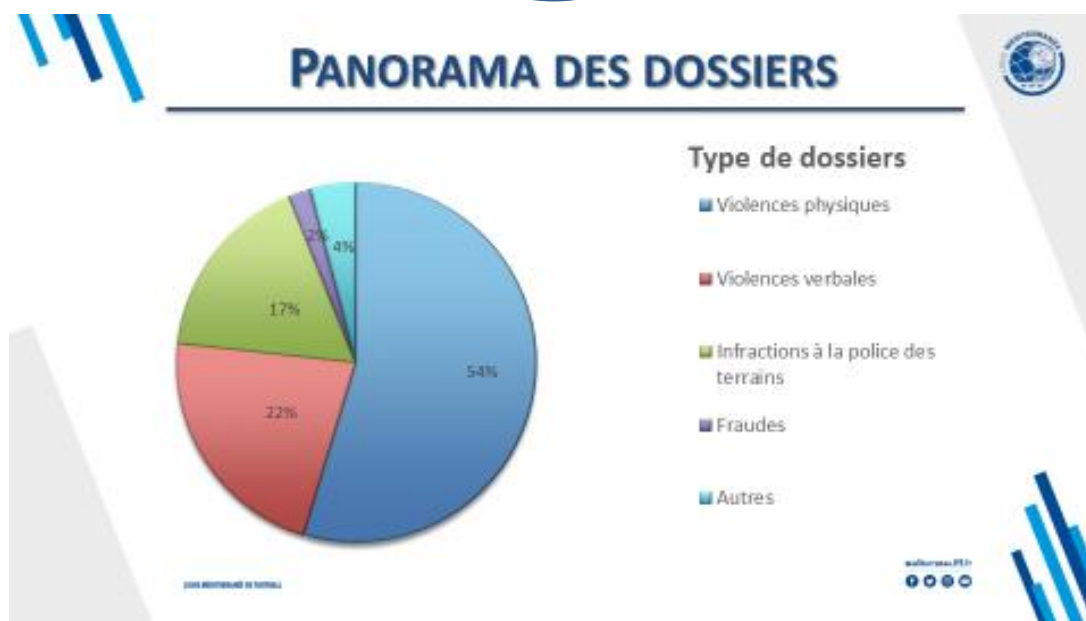
Concernant notre Ligue, les chiffres dont on dispose concernent l'ensemble des matchs organisés par la LMF c'est-à-dire les championnats régionaux seniors et jeunes mais également les tours régionaux de la Coupe de France et de la Coupe Gambardella lesquels donnent assez souvent lieu à un nombre important de dossiers.

Types de décisions :

Décisions sur pièces : 99 (+8,8 % COMPARE A 2016/2017)

- Auditions hors instructions : 31 (-6,06 % COMPARE A 2016/2017)
- Auditions en instruction : 29 (-14,7 % COMPARE A 2016/2017)

Ce qui représente 159 décisions (+1 soit + 0,6 % COMPARE A 2016/2017)



Types de sanctions :

- Matches de suspension de terrain ferme : 8
- Matches de suspension de terrain avec sursis : 5
- Retrait de points : 2

Amendes :

- Frais de dossiers : 3.377 € (+395 € COMPARE A 2016/2017)
- Frais des officiels : 4.915 € (-3741 € COMPARE A 2016/2017)
- Sanctions financières : 15.250 € (-1530 € COMPARE A 2016/2017)



Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire (Loïc ALVAREZ)

Cette commission a vu la fusion entre la Commission d'Appel disciplinaire et la Commission Générale d'Appel. La Commission Régionale d'Appel disciplinaire et règlementaire a compétence pour connaître en troisième et dernière instance des décisions rendues par les Commissions Générales d'Appel des Districts statuant en matière règlementaire. En seconde instance, la commission connaît des décisions rendues en première instance par la Commission Régionales des Statuts et Règlements, la Commission Régionale des Arbitres statuant sur des réserves techniques, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage et la Commission Régionale des Changements de Clubs. Mis à part les cas de mutation à l'intérieur de la Ligue, du Statut de l'Arbitrage et des tours régionaux de la Coupe de France et de la Coupe Gambardella rendues en dernier ressort, les décisions sont susceptibles de recours en dernier ressort devant les commissions fédérales compétentes : Règlements et Contentieux ou Lois du jeu.

La Commission est également compétente en dernier ressort pour connaître des appels contre les décisions rendues par les commissions de districts emportant suspension égale ou supérieure à un an pour les individus et les sanctions fermes imposées au club (retrait de point, suspension de terrain...). Elle est de même compétente pour connaître en dernier ressort des décisions rendues par la

commission régionale de discipline n'emportant pas une suspension égale ou supérieure à un an ou les sanctions avec sursis pour les clubs. Les décisions rendues par la Commission régionale et emportant des sanctions plus graves vont désormais directement devant la Commission Fédérale d'Appel à PARIS auprès de la FFF.

Comme tout organe d'appel, cette commission dont les membres ont été nommés pour quatre saisons à la suite de l'élection du nouveau Comité de Direction en septembre 2016, se réunit ponctuellement en fonction des nécessités.

Il convient de souligner le rôle difficile de ce type de commission puisqu'elle doit d'une part établir des faits qui ont déjà fait l'objet d'une première décision et d'autre part porter une appréciation sur la décision dont elle est saisie à la lumière des faits qui peuvent se révéler différents de ceux soumis à la première instance. Par ailleurs, les décisions rendues en dernier ressort sont susceptibles de recours, d'abord en conciliation auprès du CNOSF à Paris et puis éventuellement devant la juridiction administrative. Il semblerait que la fonction de conciliation soit mal comprise car souvent confondue avec un appel, alors que les conciliateurs se contentent de proposer une solution transactionnelle que les deux parties sont libres d'accepter ou de refuser. Quoiqu'il en soit, ce stade de la conciliation est obligatoire, de même que l'épuisement des voies de recours internes à la FFF.

Depuis le 07 juillet 2017 jusqu'au 22 juin 2018, cet organe s'est réuni à douze reprises, généralement les lundis à partir de 17 heures, parfois en visioconférence avec le siège d'un District, ou même téléphoniquement au cas d'urgence pour les Coupes, afin de traiter six ou sept affaires par réunion, quelques fois plus.

DOSSIERS EN APPEL LIGUE:

- 18 APPELS CONFIRMES
- 3 APPELS DONT SANCTIONS REDUITES
- 7 APPELS DONT SANCTIONS AGGRAVEES
- 3 AUTRES IRRECEVABLES ou SANS SUITE

DOSSIERS EN APPEL DEVANT LA C.S.A de la F.F.F

- 4 APPELS CONFIRMES
- 0 APPEL INFIRMES
- 0 APPEL EN COURS

BILAN : 71 % DE DECISIONS CONFIRMES



III – L'ORGANISATION SPORTIVE

L'organisation des activités sportives constitue évidemment l'objectif premier de la Ligue. La Commission Régionale des Activités Sportives, regroupant sous la direction de son Président Henri BELLEZZA, l'ensemble des commissions en charge de la gestion des compétitions relevant de la compétence régionale : Compétitions Seniors/Compétitions Jeunes, Coupe de France/Coupe Gambardella, Coupe de France Féminine, Coupe Nationale Foot Entreprise, Compétitions Féminines, Compétitions Futsal, Compétitions Football Diversifié autres (volley, Beach). Ces diverses pratiques nécessitent évidemment des installations adéquates dont le contrôle relève d'une commission régionale spécialisée, les Terrains et Installations Sportives.



Commission Régionale des Activités Sportives

Sections Compétitions Seniors/Compétitions Jeunes

Ces deux sections se réunissent hebdomadairement les lundi et jeudi au cours de la saison. Elles publient par voie de PV comme auparavant, afin de communiquer aux clubs de nombreuses informations par le canal informatique devenu d'utilisation courante. Comme chaque saison, le mauvais temps a quelque peu perturbé l'organisation des compétitions.

En ce qui concerne les palmarès :

Au niveau du Régional 1 Sénior, le titre revient au FC COTE BLEUE qui accède en National 3 accompagné d'ISTRES FC.

En Régional 2 Sénior, en application du règlement le titre revient à l'US MANDELIEU LN, champion de la Poule B, devant l'AS CAGNES LE CROS champion de la Poule A, ces deux équipes accédant En Régional 1 Sénior accompagnée par leur second respectif, le BERRE SC et SP.C COURTHEZON.

En Division d'Honneur U19, le titre revient à l'AS CANNES qui accède en CN U19, le Champion accédant dorénavant automatiquement en CN 19.

En Division d'Honneur Régionale U19, c'est l'AS GEMENOS, champion du Groupe B, qui remporte le titre devant l'US VENELLES, champion du Groupe A, ces deux équipes accédant en DH, en compagnie de leur second respectif le RC GRASSE et SALON BEL AIR FOOT.

En Division d'Honneur U17, le titre revient à MARIGNANE GIGNAC FC, qui accède en CN U17 pour la Première fois de son histoire accompagné du PAYS D'AIX FC.

En Division d'Honneur Régionale U17, le titre revient à l'équipe de l'US LE PONTET GRAND AVIGNON, champion du Groupe A, devant l'AS MAZARGUES champion du Groupe B, ces deux équipes accédant en DH, avec leur second respectif AS CAGNES LE CROS et AC ARLES.

En Division d'Honneur U15, le titre revient à l'O.MARSEILLE, alors qu'en Division d'Honneur Régionale le titre est attribué à MARIGNANE GIGNAC FC, champion du Groupe B, devant le CAVIGAL NICE, champion du Groupe B, ces deux équipes accédant en DH, en compagnie de leur second respectif l'AS GEMENOS et l'O.MONTEUX.



PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE

Dans ces compétitions de Jeunes s'est continuée l'application du « Permis de Conduire une équipe », dont l'ensemble des résultats figure en annexe, les éducateurs les mieux notés dans chaque poule étant récompensés :

- *ES CANNET ROCHEVILLE (DH U19) : Cédric CAMPELLO*
- *AFC STE T. PIERREVERT (DHR U19 Gr. A) : Grégory MAGNAN*
- *AUBAGNE FC (DHR U19 Gr. B) : Lotfi HASNI*
- *PAYS D'AIX FC (DH U17) : Johan ROUBAULT*
- *AS MONACO 3 (DHR U17 Gr. A) : Gaël GIVET*
- *SC DRAGUIGNAN (DHR U17 Gr. B) : Alexandre DA COSTA*
- *AS MONACO (DH U15) : Andréa CASCIO*
- *AFC STE T. PIERREVERT (DHR U15 Gr. A) : Christophe BELLARD*
- *US VIVO 04 (DHR U15 Gr. B) : Sébastien LANGUILLE*



Commission Régionale des Activités Sportives

Section Coupe de France/Coupe Gambardella,

Cette section a en charge l'organisation des tours régionaux des deux grandes épreuves nationales amateurs.

COUPE DE FRANCE 2017/2018

Pour cette saison, 216 clubs au total étaient engagés, contre 221 la saison précédente, en comptant les clubs disputant les championnats nationaux seniors participants réglementairement obligés, dans cette compétition ouverte aux amateurs comme aux professionnels, les clubs entrant en lice dans la compétition en fonction de leur niveau de championnat.

Un premier tour régional, joué le 27 août 2017, comportait 86 rencontres pour le Groupe G réunissant les clubs de la Ligue, les clubs qualifiés disputant un deuxième tour le 3 septembre 2017 avec 56 rencontres, dont les vainqueurs disputaient le troisième tour le 10 septembre date avec 32 rencontres.

Un quatrième et un cinquième tour régional se jouaient les 24 septembre et 8 octobre 2016, laissant 10 clubs qualifiés pour le sixième et dernier tour régional, joué le 22 octobre 2016 afin désigner les 5 clubs devant disputer le septième tour au niveau fédéral : FC MARTIGUES – GS CONSOLAT – AS CAGNES LE CROS – USM ENDOUME C. – AS GEMENOS.

Ce septième tour éliminatoire organisé par la FFF, avec l'entrée des lices des clubs professionnels de Ligue 2 le 12 novembre 2016, voyait la qualification de l'AS GEMENOS à domicile contre le FC MARTIGUES, nos autres représentants se voyaient éliminés.

Lors du huitième tour éliminatoire joué le 3 décembre 2017, notre dernier club régional, l'AS GEMENOS a été éliminé par le club du GFC AJACCIO, Club de Ligue 2

A l'occasion des 32èmes de finale jouée le 7 janvier 2018 avec l'entrée en lice des clubs de Ligue 1, NICE s'inclinait face au FC TOULOUSE, cependant que MONACO s'imposait contre l'AS YZEURE et l'O.MARSEILLE face VALENCIENNES. Pour les 16èmes de finale jouées le 24 janvier 2018, l'AS MONACO s'inclinait face à O.LYON, l'O.MARSEILLE éliminait le SA EPINAL.

Lors des huitièmes de finale du 7 février, l'O. MARSEILLE s'imposait à face à F. BOURG EN BRESSE. Au ¼ de finale du 28 février, l'O.MARSEILLE se faisait éliminé par le P.S.G vainqueur de l'épreuve.



COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2017/2018

Cette compétition ouverte aux U19 et U18 est organisée selon un format analogue à la Coupe de France, avec une poule régionale G comportant cinq tours qualificatifs, puis une phase fédérale de huit journées, la finale se déroulant en lever de rideau de celle de la Coupe de France. Cette saison, 138 clubs au total étaient engagés en comptant les équipes de CN U19, contre 129 la saison précédente.

Le Groupe G, ayant débuté le 17 septembre 2017, devait qualifier, à l'issue du cinquième tour régional disputé le 19 novembre 2017, 10 équipes pour le 1^{er} tour fédéral, les équipes entrant en lice au fur et à mesure selon leur niveau de compétition.

Se sont ainsi qualifiés au niveau régional : ES PERNOISE, AS CANNES, SIX FOURS/BRUSC, HYERES FC, ES CANNET ROCHEVILLE, SALON BEL AIR FOOT, MARIGNANE GIGNAC FC, FC COTE BLEUE, AS GEMENOS et GAP FOOT 05. A l'issue du 1^{er} tour fédéral disputé le 12 décembre 2017, restaient qualifiés : SIX FOURS/BRUSC, ES CANNET ROCHEVILLE, FC COTE BLEUE, MARIGNANE GIGNAC FC, AS GEMENOS, AS CANNES et HYERES FC. Les 64^{èmes} de finale du 14 janvier 2018 avec l'entrée en lice des équipes de CN U19 laissaient qualifiés : AS MONACO, OGC NICE, O. MARSEILLE, MARIGNANE GIGNAC FC, SA GEMENOS et HYERES FC.

Pour le 32^{èmes} de finale du 4 février 2018, le HYERES FC s'inclinait au détriment du FC COTE BLEUE, le RC GRASSE devant L'ETRAT SPORTIF, l'OM s'imposait devant le FC ECHIROLLES et l'OGC NICE devant MARIGNANE GIGNAC FC. A l'occasion des 16^{èmes} de finale du 18 février 2018, l'OM se défaisait de l'OGC NICE, et le FC COTE BLEUE était défait par le TOULOUSE FC.

Lors des huitièmes de finale du 18 mars 2018, l'O.M s'imposait devant l'AS ST PRIEST. Pour les quarts de finale du 1 avril 2017, l'O.M se faisait éliminé par l'US ORLEANS aux tirs au but. .



Commission Régionale des Activités Sportives

Section Compétitions Féminines

Cette section qui se réunit tous les jeudi gère cinq compétitions : le Championnat de Division d'Honneur, U17 Ligue, la Coupe de la Ligue Senior, le tournoi d'accession en DH organisé entre les clubs champions de leur District et les Tours Régionaux de la Coupe de France Féminine.

DIVISION D'HONNEUR F

Elle a vu le titre adjugé à l'OGC NICE, qui malheureusement ne réussissait pas à accéder à la D2 Féminine à l'issue du 2^{ème} tour de la phase interrégionale, ainsi qu'au FCF MONTEUX VAUCLUSE.

U 17 FEMININ

Elle a vu le titre symbolique adjugé à l'US CARQUEIRANNE LA CRAU.

BARRAGES D'ACCESSION A LA DH

Cinq équipes représentant chaque District de la Ligue ont disputé cette épreuve : AS CAGNES LE CROS (COTE d'AZUR), O. CABRIES CALAS (PROVENCE), FCF MONTEUX VAUCLUSE 2 (RHONE DURANCE), FC PUGET SUR ARGENS (VAR). Les rencontres disputées le 26 mai 2018 et le 03 juin 2013 qualifiaient pour l'accession en championnat de Ligue le FC PUGET SUR ARGENS.

COUPE DE LA LIGUE SENIOR F

La finale jouée à LA LONDE DES MAURES le 20 Mai 2018 voyait la victoire de l'OGC NICE sur le FA FEMININ MARSEILLE.

COUPE DE FRANCE FEMININE

La phase régionale de cette compétition avait vu les engagements de 32 équipes, permettant la qualification du FCF MONTEUX VAUCLUSE, FC RAMATUELLE, AS MONACO FF, l'OGC NICE et le FC ROUSSET SVO venant s'ajouter au club disputant le championnat de D1, l'O.MARSEILLE. Le premier tour fédéral de cette compétition, ne laissait comme qualifiés que l'OGC NICE et le FCF MONTEUX VAUCLUSE. Les 32^{èmes} de finale voyait la qualification du FCF MONTEUX VAUCLUSE au détriment de l'ES MONTROND, de l'O. MARSEILLE face à l'AS CAENNAISE, alors que l'OGC NICE s'inclinait face à TOULOUSE FC. Les 1/16^{ème} de finale du 28 janvier 2018 voyait la qualification de l'O.MARSEILLE face à FLEURY 91 FC. En 1/8^{ème} de finale du 11 février 2018, l'O.MARSEILLE se faisait éliminer par MONTPELLIER HSC aux tirs au but.



Commission Régionale des Activités Sportives

Section Compétitions Football Diversifié Futsal,

Cette section gère en fait trois compétitions : le Championnat de Ligue, les barrages d'accèsion à cette compétition et les Tours Régionaux de la Coupe Nationale.

DIVISION D'HONNEUR FUTSAL

Cette compétition comportait 12 engagés. Le titre revenant au club du FC GAMBETTE qui ne réussissait pas à passer le premier tour des barrages d'accèsion à la D2 en phase interrégionale.

BARRAGES D'ACCESSION A LA DH FUTSAL

Trois équipes représentant les Districts suivants : SC MANDELIEU (COTE d'AZUR), A.S ETOILE DU SUD (PROVENCE), TOULON ELITE FUTSAL 2 (VAR) ont accédé à la DH FUTSAL.

COUPE NATIONALE FUTSAL

Se sont qualifiés pour les 32èmes de finale : le FC ST HENRI, le TOULON AVENIR SPORTIF et le SC MANDELIEU qui s'ajoutent à TOULON ELITE FUTSAL, Club de D1 Futsal. L'US MANDELIEU, TOULON AVENIR SPORTIF et TOULON ELITE FUTSAL réussissaient à passer ce tour. Pour les 16èmes de finale du 03 mars 2018, le SC MANDELIEU s'inclinait face à TOULON ELITE FUTSAL, le TOULON AVENIR SPORT s'imposait face à JEUNESSE SPORTIF 31. En 8èmes du 24 mars 2018, le TOULON ELITE FUTSAL se qualifiait au détriment de FACHES THUMESNIL.

En quart de finale du 14 avril, le club s'imposait contre NANTES C'WEST FUTSAL. En ½ Finale, le TOULON ELITE FUTSAL se faisait éliminer par le KREMLIN BICETRE FUTSAL aux tirs au but.



Commission Régionale des Activités Sportives

Section Compétitions Football Diversifié Football Entreprise

Le Football d'Entreprise, autrefois Football Corporatif, est une forme de pratique déjà ancienne, restée assez vivante dans notre Ligue même s'il n'y a qu'une Division d'Honneur et plus qu'un seul District organisant des compétitions, la Côte d'Azur. Cette section gère en fait deux compétitions, le Division d'Honneur et la Coupe Nationale Foot Entreprise en phase Régionale.

DIVISION D'HONNEUR FOOTBALL ENTREPRISE

A noter l'arrêt de la compétition pour insuffisance de participants pour la saison 2017/2018 :

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Pour les 32èmes de finale, les clubs de la Ligue étaient qualifiés : AMADEUS A.A, le FC PAUSE CAFE et l'ASL MUNICIPAUX CANNES. Au terme des 16èmes de finale, il ne restait plus que l'ASL MUNICIPAUX DE CANNES qui s'imposait face à PIETROSELLA.

Le Club ne passait pas le cap des 1/8èmes de finale éliminé par le TOAC TOULOUSE par pénalité.



Commission Régionale des Activités Sportives

Section Compétitions Football Diversifié Autres Pratiques

Le football diversifié représente un véritable réservoir de compétitions parallèles à nos compétitions traditionnelles qualifiées de Football Libre. Malgré l'arrêt de la compétition du Football Entreprise classique, ont émergé des pratiques nouvelles comme le Futsal déjà bien implanté mais aussi d'autres pratiques particulières comme le Beach Soccer, le Tennis Ballon ou le Foot Volley. Ces pratiques se sont souvent développées à l'extérieur de la Fédération comme le Futsal mais progressivement elles intègrent le giron fédéral, à l'image du Beach Soccer et du Foot Volley. La principale difficulté pour ces pratiques tient au fait que les compétitions se déroulent durant l'intersaison ce qui complique leur gestion par rapport à celle des autres compétitions.

Ainsi, la Ligue a pu organiser un championnat de Beach Soccer réunissant cinq clubs issus de la Provence et du Var. Le TOULON ELITE FUTSAL ayant participé à la phase nationale à REIMS le 10/11 et 12 Août 2018. Pour les Féminines, c'est le Club du FAM FEMININ, champion régional qui a participé à l'inter Ligues aux mêmes dates.



Commission Régionale des Délégués (Pierre GALEA)

Pour sa deuxième saison sportive, La commission des Délégués est totalement rentrée dans son champ d'action, à savoir homogénéiser le niveau des délégués par le biais de formations adaptées et d'observations. Trois réunions de la Commissions des Délégués ont eu lieu à la Ligue sous la Présidence de monsieur Pierre GALEA et ont fait l'objet des procès-verbaux n°1 (du 26/09/2017), n° 2 (du 27/02/2018) et n° 3 (du 26/06/2018).

1/- REUNIONS DE LA COMMISSION DES DELEGUES :

Ces réunions ont permis d'informer les membres de la commission des nouveautés dans le cadre des délégations, de fournir des idées pour un bien-être des délégués (formation, badge individuel, boîte d'adressage spécifique à la commission des délégués, etc ...). Certains membres de ladite commission assurent la permanence deux jours par semaine généralement les mardis et jeudis, afin de gérer les rapports de tous les délégués désignés sur les matchs de Ligue (R1 – R2- Jeunes Ligue (U19- U17- U15), R1 Féminine, et les Coupes. Cela a permis de faire le point sur les délégués, les nommer après évaluation, les former et d'être à leur disposition en cas de difficulté.

2/- FORMATIONS DES DELEGUES :

Suite à de nombreuses erreurs sur les rapports de délégués, le recrutement de nouveaux délégués, et surtout l'uniformisation des rapports pour les différentes commissions de la Ligue, la commission des délégués s'est rendue dans chaque district avant la reprise des championnats de cette année pour expliquer, ou inciter à rédiger les rapports de délégués selon la même méthode et avec les mêmes modèles de rapport. Les résultats de cette formation ont été bénéfiques car 99 % des rapports étaient adressés à la Ligue sous les 48 heures. Un pourcentage d'échec étant dû seulement à la mauvaise utilisation de la FMI (connexion, manque de chargement de batterie, formation insuffisante des dirigeants, etc ...). De plus, monsieur le Secrétaire Général de la Ligue a permis l'ouverture d'une boîte

d'adressage spécifique à la Commission des Délégués pour l'envoi des rapports permettant une exploitation plus rapide pour toutes les Commissions de la Ligue.

3/- VERIFICATIONS DES RAPPORTS :

Après contrôle des listings par la Commission des Délégués, il s'avère que 1780 rapports ont été établis par nos délégués sur toutes les compétitions de la Ligue. A l'issue de la saison 2017/2018, sur l'ensemble de ces rapports circonstanciés, il a été constaté 486 erreurs ou en manque de précision. Le constat est sans appel car la formation effectuée auprès des districts, en proximité des délégués a permis de connaître tous les bénévoles délégués de la Ligue, d'expliquer les erreurs de tous et d'améliorer la rapidité et la qualité des rapports.

De manière générale, nos interventions sur les rapports ont porté sur :

* l'absence d'indication sur les éducateurs nommés à la Ligue

* Absence de mesures de sécurité

* Non utilisation de la FMI (pas d'explications) *

Mauvais envoi du rapport sur la messagerie spécifique

* Contenu du rapport incorrect : copier/coller, mauvais résultat du score, observations complémentaires insuffisamment motivées.



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives **(Antoine LISOLO)**

Le rôle de cette commission est double, elle est à la fois chargée de contrôler la conformité avec les règlements fédéraux des terrains et de l'éclairage en même temps que de conseiller les municipalités ayant des projets d'installations. On connaît les problèmes posés par les installations sportives et les débats entre les autorités sportives et les municipalités. Le Conseil d'Etat a été amené à intervenir pour donner un avis sur ces problèmes, nombre de maires se plaignant notamment du changement constant des règlements en la matière et du coût que cela représentait. Finalement, un décret du 22 février 2006 est venu préciser les pouvoirs des fédérations sportives dans ce domaine des installations, notamment pour la capacité d'accueil des stades. A l'image d'autres règlements fédéraux, le règlement des terrains et des installations sportives a fortement été remanié lors de l'assemblée générale de la FFF tenue à Reims en fin de saison 2008/2009. Une nouvelle rédaction de ces règlements a été adoptée par l'Assemblée Générale de BREST en juin 2013, mais celle-ci n'est rentrée en application qu'après validation par les services du ministère (*Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Équipements Sportifs*) le 27 février 2014. Par ailleurs le fameux Protocole d'Accord entre la FFF et l'Association des Maires de France, relatif aux intempéries, n'a pas été reconduit par notre fédération. En fonction des règlements, les membres de la commission se déplacent régulièrement sur tout le territoire de la Ligue pour contrôler la conformité des installations mises à la disposition des clubs. Les règlements des compétitions de Ligue précisent d'ailleurs la catégorie de terrain nécessaire pour être admis en fonction du niveau avec une possibilité de dérogation la première saison.

❖ Régional 1 : minimum niveau 4

❖ Régional 2 : minimum niveau 5

❖ Jeunes et Féminines : niveau 5

❖ Football Entreprise : niveau 6

Par ailleurs, ces terrains doivent être grillagés et le couloir d'accès avec les vestiaires doit être protégé.

Le problème crucial dans notre Ligue reste évidemment celui de l'insuffisance des installations qui rend difficile une gestion rationnelle des horaires, compliquant les désignations d'arbitres et la gestion des compétitions surtout pour les jeunes. L'un des points les plus sensibles à cet égard se situe à MARSEILLE mais pas seulement. Une grande difficulté peut d'ailleurs être relevée, lorsque l'on remarque que bien souvent les municipalités ne font pas appel à l'expertise de la Commission pour les conseiller afin de se trouver en conformité avec les règlements des compétitions, outre le fait qu'elles semblent également ignorer les possibilités d'obtenir des aides financières pour leurs projets d'équipements par le Fonds d'Aide au Football Amateur.



IV – LE TERRAIN

Les activités se rapportant au terrain concernent d'abord **l'arbitrage**, ensuite **l'Equipe Technique Régionale** et enfin **le Pôle Espoirs**



Commission Régionale de l'arbitrage (Alain CHIAB)

a) La Commission Régionale de l'Arbitrage (CRA) a pour mission :

- D'élaborer la politique de recrutement, de formation et de perfectionnement des arbitres en liaison avec le représentant élu dans les différentes instances ainsi qu'en collaboration avec le C.T.R.A. et les C.D.A.
- D'assurer les désignations et les contrôles.
- De veiller à l'application des lois du jeu.
- De statuer sur les réclamations relatives à l'application des lois du jeu.

b) La Commission Régionale de l'Arbitrage est nommée chaque saison par le Comité de Direction de la Ligue, la ou les associations d'arbitres ayant la possibilité de présenter des candidats. Le Comité de Direction, sur proposition de la Commission, nomme le Président.

Celui-ci ne peut être le Président de la Ligue, le représentant élu des arbitres au sein du Comité Directeur, un Président de District ou de Commission de District de l'Arbitrage. Il ne peut en outre exercer une fonction technique au sein d'un club ni en être le Président. Le Comité Directeur désigne un de ses membres, en plus du représentant élu des arbitres pour le représenter auprès de la Commission et ils en sont membres à part entière.

c) La Commission doit être composée :

- D'anciens arbitres,
- D'au moins un arbitre en activité,
- D'un éducateur désigné par la Commission Technique de la Ligue,
- Du C.T.R.A. pour avis technique avec voix consultative,
- D'un membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage.

d) La Commission complète son bureau par l'élection :

- D'un ou plusieurs Vice-présidents ;
- D'un secrétaire.

Elle élabore son Règlement Intérieur qui est soumis pour homologation au Comité de Direction de la Ligue. Elle détermine, avec les C.D.A., le contenu de l'examen théorique des candidats arbitres des Districts de la Ligue.

e) Son Président ou son représentant assiste de droit aux réunions du Comité de Direction de la Ligue, avec voix consultative.

f) La C.R.A. est représentée, avec voix consultative, à la Commission Technique de la Ligue.

g) La C.R.A. est représentée, avec voix délibérative, au sein des instances de discipline et d'appel de discipline de la Ligue dans le respect de la composition de ces instances fixée à l'article 6 du Règlement Disciplinaire (Annexe 2 des Règlements Généraux FFF).

h) La C.R.A. a organisé un stage Elite du 20 au 22 octobre 2017 à Boulouris

Ont participé :

- 24 arbitres
- 5 membres de la C.R.A.
- Claude COLOMBO Membre de la CFA
- Éric BORGHINI Président de la LMF et de la CFA
- Claude STRAMACCIONI Observateur F4
- Karim ABED Arbitre INTERNATIONAL
- M. Maxime APRUZZESE C.T.R.A

- QUATRE réunions plénières
- Organisation de réunion de travail pour la préparation des candidats

« **PROMOTIONNELS (Futsal, AAF3, F4, JAF, Féminines).**

- 8 soirées dans les locaux de la Ligue (36 arbitres)
- 7 soirées pour la préparation candidats « **FEDERATION** » (11 arbitres)
- Un stage de « **Jeune Arbitre de Ligue** » sur trois jours en Avril
- Un stage « **Arbitre Féminines** » sur trois jours en Février
- Un stage « **Arbitres Assistants** » sur deux jours en Janvier
- Un stage « **Arbitres ELITE et R1** » sur une journée en Mars
- Un stage « Arbitres Futsal » sur deux jours en Septembre

◆ Trois accompagnements aux examens pratiques des candidats « **candidats JAF** »

◆ Test théorique « **Arbitres Ligue** » le 26 Mai 2018 Ste TULLE

◆ Sept journées de formation : 2 journées **Féminines**, 4 journées **Pôle FFF**, 1 journée **FUTSAL**

◆ Elle a effectué :

- **6954 désignations d'arbitres, toutes compétitions**
- 42 contrôles pratiques pour les candidats « **F.F.F** »
- 96 contrôles pratiques pour les candidats « **PROMOTIONNEL F.F.F** »
- 76 contrôles pratiques pour les arbitres « **R1** »
- 88 contrôles pratiques pour les arbitres « **R2** »
- 92 contrôles pratiques pour les arbitres « **R3** »
- 64 contrôles pratiques pour les arbitres « **ASSISTANTS R1** »
- 20 contrôles pratiques pour les arbitres « **ASSISTANTS R2** »

- 38 examens « **jeune ligue** »
- 30 examens « **senior** ».
- 168 délégations en « **19 Nationaux et 17 ans Nationaux GAMBARDELLA.** »
- 180 tutorats « **jeune ligue** »

Soit un total de : 894

- ◆ 152 arbitres ont participé au stage « **Régional des arbitres de Ligue** » à Ste Tulle le 26 Mai 2018

Avec :

7 membres CRA,

3 présidents de CDA

Le C.T.R.A

- ◆ Matinée

Test Physique.

Sujet technique.

- ◆ Après- midi

Sujet technique.

Test Théorique.



Pôle Espoirs

Le Pôle Espoirs est une structure mise en place par:

- la Fédération Française de Football,
- la Ligue Méditerranée de Football,
- le Ministère de la Jeunesse et Sports.

Le Pôle Espoirs a pour vocation de regrouper

Les meilleurs potentiels parmi les jeunes footballeurs U14 et U15 durant 2 saisons.

L'objectif est triple:

-Éducatif

-Scolaire

-Sportif

Les stagiaires sont au nombre de 18 par génération (2003 – 2004), ils arrivent au pôle le dimanche soir entre 18h00 et 21h00, et retournent dans leur famille le vendredi soir vers 17h30 après l'entraînement.

Ils jouent le dimanche dans leurs clubs respectifs.

ACTIVITES POLE 2017/2018

SPORTIF	Stage de pré saison pour le groupe U14
	Organisation de matchs supplémentaires sur le début d'année et allègement sur la fin de saison
	Organisation de matchs géographiquement plus éloignés
	Organisation d'un stage dans le Nord du 22 au 27 janvier
	Cycles Futsal - Gym
	Tournoi de Mougins

	Modification des modalités de recrutement pour le concours (génération 2005)
MÉDICAL	Prestation hebdomadaire supplémentaire d'un ostéopathe-post urologue dans le domaine médical
	Protocole de récupération mis en place le 14 décembre à ESP Consulting
SCOLAIRE	Aménagement du temps d'Étude et du temps de Soutien sur la pause méridienne
ÉDUCATIF	Sortie dans les Calanques
	Parrainage
	Tutorat
	Formation aux gestes qui sauvent
	Interventions sur la nutrition
	Rencontres avec des sportifs de Haut Niveau (B. Diomède, M. Lopez, T. Fernandez)
	Participation à l'action « Quinzaine du football »
DIVERS	Accueil de nombreuses formations ou stagiaires à la demande de différentes institutions

SPORTIF :

- Organisation de matchs supplémentaires sur le début d'année et allègement sur la fin de saison

Les recrutements en centres de formation se faisant prioritairement en début de saison, il paraît intéressant de placer les rencontres sur ces périodes. Beaucoup de rencontres sont organisées en fin de saison dans d'autres cadres : stages en clubs professionnels, sélections de ligues, tournois, ...

- Organisation de matchs géographiquement plus éloignés

Se confronter à d'autres équipes, Joueurs évalués par d'autres observateurs, Visite d'infrastructures de Centres de formation

- Organisation d'un stage dans les Hauts de France du 22 au 27 janvier
- Voyage scolaire, Séjour sportif, Séjour culturel

Matches 2017-2018 :			
	<u>U15 / U14</u>		
NIMES	1-0 / 6-2	04-oct	Centre formation Nîmes (30)
MARSEILLE	0-2 / 2-0	18-oct	Trets(13)
MONTPELLIER	2-0 / 1-0	22-nov	Rousset (13)
LYON	3-3 / 1-1	13-déc	OL Academy (69)
POLE ESPOIRS LIEVIN	1-1 / 3-1	23-janv	Liévin (62)

LILLE	3-1 / 0-0	24-janv	Domaine de Luchin (59)
LENS	0-2 / 4-3	25-janv	CT La Gaillette (62)
SAINT ETIENNE	1-0 / 2-1	14-mars	Le Pouzin (07)
NICE	3-2 / 1-0	30-mai	La Farlède (83)
DIJON	1-3 / 1-2	06-juin	Rousset (13)
TOURNOI DE MOUGINS U 14	8 ^{ème} / 12	9-10 juin	Mougins (06)
(matchs face à FCG Bordeaux, Real Madrid, Benfica Lisbonne, Montpellier HSC, O Lyon, Sporting Portugal)			

SCOLAIRE :

Les stagiaires ont cours du lundi au vendredi de 8h00 à 14h30, y compris des heures d'études et de soutien, certains stagiaires bénéficient de soutien supplémentaire directement au pôle.

Dissocier les temps scolaires et sportif. Bénéficier de créneaux d'entraînement plus importants, Disposer de plus de temps libres pour les joueurs.

EDUCATIF :

- Stage de pré saison pour le groupe U14 : Découverte de la structure, des partenaires, de l'encadrement, ... en groupe restreint
- Sortie dans les Calanques : Cohésion, Randonnée, Sortie culturelle
- Santé : Protocole de récupération chez ESP Consulting. Sensibilisation et Formation aux gestes qui sauvent. Interventions sur la nutrition.
- Participation à l'action « Quinzaine du football »

DIVERS

- Accueil de nombreuses formations ou stagiaires à la demande de différentes institutions
Nombre croissant d'observateurs de clubs professionnels présents aux matchs
Structures qui viennent observer notre façon de fonctionner _____ Sollicitations pour effectuer des présentations (BEFF, BEF, amicales des éducateurs, Université de Montpellier, Université Aix-Marseille, ...)
- Actions FFF : Stagiaires
BEFF / Accueil d'entraîneurs nationaux Observation et
intervention auprès d'entraîneurs japonais Journée de
formation BEF
- Action Université de Montpellier : _____ DU
Analyse Vidéo. Journée de formation
- Action Université d'Aix-Marseille :
Observation et intervention auprès d'entraîneurs chinois

- Visite DTN le 16 février :
Représentants des instances :
- FFF, Ministère Jeunesse et Sports, Ligue Méditerranée, Collège Arc-de-Meyran, CREPS, Santé Sport Provence



Noël MANNINO
Secrétaire Général



ANNEXES

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

VAINQUEURS DU FAIR PLAY SAISON 2017-2018

➤ REGIONAL 1	ROS MENTON
➤ REGIONAL 2 GR.A	MAILLANE SDE
➤ REGIONAL 2 GR.B	SMUC
➤ DH FUTSAL	AVENIR SPORTIF TOULON
➤ DH FEMININE	FC CARROS
➤ U19 D.H	FC MARTIGUES
➤ U19 ANS D.H R GR. A	AS CANNES
➤ U19 ANS D.H R GR. B	AUBAGNE FC
➤ U17 ANS D.H	MARIGNANE GIGNAC FC
➤ U17 ANS D.H R GR. A	US LE PONTET GD AV.
➤ U17 ANS D.H R GR. B	ES PERNOISE
➤ U15 ANS D.H	AS MONACO
➤ U15 ANS D.H R GR. A	O.MONTEUX
➤ U 15 ANS DHR B	RFC TOULON



L
I
G
U
E

D
E

L
A

M
E
D
I
T
E
R
R
A
N
E
E

PERMIS DE CONDUIRE

FAIR PLAY EDUCATEURS

SAISON 2017 / 2018



L
I
G
U
E

D
E

L
A

M
E
D
I
T
E
R
R
A
N
E
E

U 19 ANS DH

ES C. ROCHEVILLE 1 (CAMPELLO Cédric)	19,1
US LE PONTET GD AVIGNON 1	19,0
SIX FOURS / LE BRUSC 1	18,5
SC AIR BEL 1	18,4
FC MARTIGUES 1	17,9
AS MONACO 2	17,8
FC COTE BLEUE 1	17,8
AC ARLES 1	17,3
AS CANNES 1	17,0
MARIGNANE GIGNAC 1	17,0
EFC FREJUS ST RAPHAEL 1	16,2
FC ISTRES 1	15,4

L
I
G
U
E

D
E

L
A

M
É
D
I
T
E
R
R
A
N
É
E

U19 ANS DH «R»

GR.A

AFC STE TULLE P. (MAGNAN Grégory)	19,1
AS CANNES 2	19,0
BC ISLOIS 1	18,6
SALON BEL AIR FOOT 1 1	18,5
SC DRAGUIGNAN 1	18,0
AS CAGNES LE CROS 1	17,9
US CARQU/ LA CRAU 1	17,9
HYERES FC 1	17,4
UA LA VALETTE 1	16,9
US VENELLES 1	16,5
MARIGNANE GIGNAC FC 2	16,1
AS FONTONNE ANTIBES 1	15,0

GR.B

AUBAGNE FC 1	18,5
RC GRASSE 1	18,5
SMUC 1	17,5
VILLENEUVE ST JEAN BEAULIEU 1	17,4
GAP FOOT 05 1	17,1
USMENDOUME 1	17,0
AS GEMENOS 1	16,8
SC TOULON 2	16,5
CAVIGAL NICE 1	16,4
GARDANNE BIVER FC 1	15,4
FC LA SEYNE 1	14,4
A.C ARLES 2	F.G

L
I
G
U
E

D
E

L
A

M
É
D
I
T
E
R
R
A
N
É
E

U17 ANS DH

PAYS D'AIX FC 1 (ROUBAULT Johan)	19,0
AS MONACO 2	18,5
O.MARSEILLE 2	18,5
MARIGNANE GIGNAC FC 1	18,2
RC GRASSE 1	17,2
SALON BEL AIR FOOT 1	17,0
AS ST REMY 1	17,0
SC TOULON 1	16,9
FC MOUGINS 1	16,9
EFC FREJUS ST RAPHAEL 1	16,1
CAVIGAL NICE 1	15,9
CLUB DE BEAUMONT 1	H.C

L
I
G
U
E

D
E

L
A

M
É
D
I
T
É
R
R
A
N
É
E

U17 ANS DH «R»

GR.A

AS MONACO 3 (GIVET Gaël)	19,5
MARIGNANE GIGNAC FC 2	19,3
AFC STE TULLE PIERREVERT 1	19,2
HYERES FC 1	18,8
AC VEDENE 1	18,5
AS CANNES 1	18,2
US LE PONTET GD AVIGNON 1	18,0
CAVIGAL NICE 2	17,9
AC ARLES 1	17,4
AS GEMENOS 1	16,7
FC ISTRES 2	15,7
FC COTE BLEUE 1	14,3

GR.B

SC DRAGUIGNAN (DA COSTA Alexandre)	19,0
USM ENDOUME 1	18,9
US CANNES LA BOCCA 1	18,5
FC MARTIGUES 1	18,3
SC AIR BEL 2	18,3
BUREL FC 1	18,3
ES PERNOISE 1	18,3
LUYNES SPORTS 1	18,2
GAP FOOT 05 1	17,9
AS MAZARGUES 1	17,6
AS CAGNES LE CROS 1	15,3
ES CANNET ROCHEVILLE 1	14,5

L
I
G
U
E

D
E

L
A

M
É
D
I
T
É
R
R
A
N
É
E

U15 ANS DH

AS MONACO 1 (CASCIO Andréa)	19,3
O.MARSEILLE 1	19,1
UA LA VALETTE 1	18,9
GAP FOOT 05 1	18,3
EFC FREJUS ST RAPHAEL 1	18,0
AS ST REMY 1	17,9
FC ISTRES 1	17,7
FC MARTIGUES 1	17,6
SC AIR BEL 1	17,3
OGC NICE 1	17,3
US LE PONTET GD AVIGNON 1	16,4
FC MOUGINS 1	14,2



U15 ANS DH «R»

GR.A

AFC STE TULLE P. (BELLARD Christophe)	19,6
AC AVIGNONNAIS 1	19,5
LUYNES SPORTS 1	19,4
O. MONTEUX 1	19,1
AC ARLES 1	18,8
FC ISTRES 2	18,2
BUREL FC 1	18,1
ARC CAVAILLON 1	18,1
PAYS D'AIX FC 1	17,8
SC AIR BEL 2	17,6
CAVIGAL NICE 1	16,3
EXEMPT	

GR.B

US VIVO 04 1 (LANGUILLE Sébastien)	19,3
MARIGNANE GIGNAC FC 1	19,2
O. MARSEILLE 2	19,1
AS GEMENOS 1	18,9
EFC FREJUS ST RAPHAEL 2	18,9
OGC NICE 2	18,6
AS MAZARGUES 1	18,4
US VALBONNE S. 1	17,4
ES CANNET ROCHEVILLE 1	17,3
AS CANNES 1	16,6
RFC TOULON 1	16,2
SIX FOURS / LE BRUSC 1	11,5



LICENCES

CATEGORIES D'AGE

Article – 66 des Règlements Généraux

Les joueurs et les joueuses étaient répartis en catégories d'âge, dans les conditions suivantes, pour la saison 2017-2018 :

- U6 et U6 F : nés en 2013 dès l'âge de 5 ans
- U7 et U7 F : nés en 2012
- U8 et U8 F : nés en 2011
- U9 et U9 F : nés en 2010
- U10 et U10 F : nés en 2009
- U11 et U11 F : nés en 2008
- U12 et U12 F : nés en 2007
- U13 et U13 F : nés en 2006
- U14 et U14 F : nés en 2005
- U15 et U15 F : nés en 2004
- U16 et U16 F : nés en 2003
- U17 et U17 F : nés en 2002
- U18 et U18 F : nés en 2001
- U19 et U19 F : nés en 2000
- Senior et Senior F : nés entre 1984 et 1999, les joueurs et joueuses nés en 1997 étant de catégorie U20 ou U20 F
- ☐ Senior-Vétéran : nés avant 1984 (uniquement les joueurs).

Statistiques par catégories

2017		2016		2015	
Sous contrat					
Apprenti (0000)	0	0	0	-4	4
Aspirant (0000)	80	2	78	-11	89
Stagiaire (0000)	43	10	33	1	32
Elite (0000)	6	2	4	1	3
Professionnel (0000)	132	3	129	-23	154
Total sous contrat	261		244		282
Libre					
Senior	19653	-442	20095	-1029	21124
Senior (0000)	141	44	97	51	46
U19 - U18 (0000)	18	7	11	-7	18
U19 - U18	4652	-8	4660	-52	4712
U17 - U16	7382	-232	7150	65	7095
U17 - U16 (0000)	0	0	0	-2	2
U15 - U14	10029	395	9634	1	9633
U13 - U12	12044	355	11689	281	11408
Football d’animation	33201	-205	33406	2350	31056
Senior F	1975	-82	2057	202	1852
U18F - U17F - U16F	1003	72	931	-921	754
U15F - U14F	882	-24	906	76	830
U13F - U12F	842	86	756	128	624
Football animation F	1603	108	1495	302	1193
Total libre	93425		92887		90347
Futsal					
Senior	1252	-37	1289	-21	1310
Senior (0000)	0	0	0	-1	1
U19 - U18	76	22	54	1	53
U19 - U18 (0000)	0	0	0		0
U17 - U16	21	3	18	5	13
U15 - U14	18	5	13	6	7
U13 - U12	5	-4	9	7	2
Football d’animation	39	15	24	-6	30
Senior F	1	-16	17	5	12
U18F - U17F - U16F	0	-1	1		1
U15F - U14F	2	2	0		0
U13F - U12F	0	0	0	-10	10
Football animation F	4	4	0		0
Total Futsal	1418		1425		1430
Foot Loisir					
Foot Loisir	1709	97	1612	-10	1622

Foot Entreprise					
Senior (0000)	0	0	0	-1	1
Senior	742	-289	1031	-151	1182
U19 - U18 - U17	9	-2	11	-4	15
Total Foot Entreprise	751		1042		1198
Fédérale					
Senior (0000)	162		97	2	95
Senior	0		0	-1	1
U19 - U18 - U17	0		1	-3	4
Total Fédérale	162		98		100
Total Praticants	97465		97064		94980

DISCIPLINE

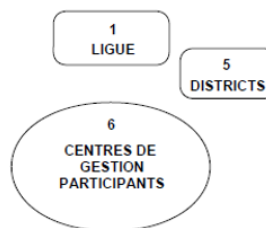


Observatoire des comportements - Saison 2017-2018
Edition générale du 01/07/2017 au 30/06/2018
LIGUE MEDITERRANEE



Cadre général du 01/07/2017 au 30/06/2018	
Centres de gestion concernés par l'observatoire	127
Centres participants	6
Matches officiels joués	33 876
Matches couverts par l'observatoire	33 876
Proportion des matches couverts par l'observatoire	100.0%

Cadre spécifique	
Statistiques générales du 01/07/2017 au 30/06/2018	
Centres participants	6
Matches joués	33 876
Matches concernés par au moins un incident	978
Proportion des matches concernés par les incidents	2.9%
Incidents recensés	1 494



Ventilation des principaux incidents



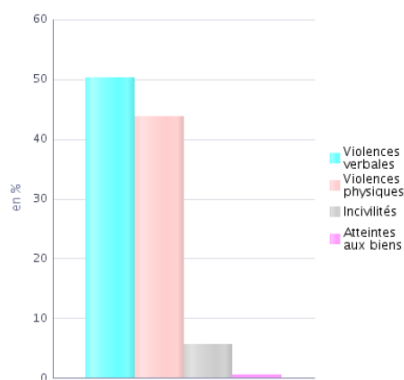
Type d'agression / type d'incident	Nombre	Pourcentage
Violences verbales	492	50.2%
Propos grossiers / injurieux	375	38.3%
Menace / Intimidation	117	11.9%
Violences physiques	428	43.7%
Coup / Brutalité	317	32.4%
Bagarre / Echauffourée	5	0.5%
Bousculade	87	8.9%
Tentative de coup(s)	19	1.9%
Agression par arme	0	0.0%
Incivilités	55	5.6%
Jet de projectiles	5	0.5%
Crachat	21	2.1%
Geste / Comportement obscène	29	3.0%
Atteintes aux biens	5	0.5%
Dégradation	5	0.5%
Vol	0	0.0%
Incendie	0	0.0%
TOTAUX	980	
Incidents supplémentaires	514	

Incidents enregistrés : 1 494

Matches joués : 33 876

Matches concernés par les incidents : 978

Nb de matches concernés par les incidents pour 1000 matches joués : 28.9



Source : Observatoire des comportements



Répartition des types d'agression par catégories



Totaux par type d'agression	TOTAUX	> 18 ans	17-18 ans	15-16 ans	13-14 ans	Football d'Animation	Féminine Seniors	Féminine Jeunes	Futsal
TOTAUX	980	500	163	171	91	19	20	2	14
Violences verbales	492	264	69	79	50	10	10	1	9
Violences physiques	428	215	79	72	38	9	10	1	4
Incivilités	55	19	14	18	3	0	0	0	1
Atteintes aux biens	5	2	1	2	0	0	0	0	0
Actes racistes ou discriminatoires	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Incidents supplémentaires	514	298	80	86	31	8	6	2	3

Glossaire

> 18 ans = Seniors Libres + Foot Entreprise
 Football d'Animation = catégories U7 à U13
 Féminine Jeunes = catégories U13F - U15F - U18F
 Incidents supplémentaires = Autres incidents par match concerné



Ventilation des principaux incidents par catégories



	Types d'incidents	TOTAUX	> 18 ans	17-18 ans	15-16 ans	13-14 ans	Football d'Animation	Féminine Seniors	Féminine Jeunes	Futsal
	TOTAUX	980	500	163	171	91	19	20	2	14
Violences verbales	Propos grossiers / injurieux	375	197	51	64	42	6	9	1	5
	Menace / Intimidation	117	67	18	15	8	4	1	0	4
Violences physiques	Coup / Brutalité	317	143	63	63	29	6	8	1	4
	Bagarre / Echauffourée	5	1	1	1	1	1	0	0	0
	Bousculade	87	62	10	5	7	1	2	0	0
	Tentative de coup(s)	19	9	5	3	1	1	0	0	0
	Agression par arme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incivilités	Jet de projectiles	5	3	0	2	0	0	0	0	0
	Crachat	21	11	6	3	1	0	0	0	0
	Geste / Comportement obscène	29	5	8	13	2	0	0	0	1
Atteintes aux biens	Dégradation	5	2	1	2	0	0	0	0	0
	Vol	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Matches joués	33 876	9 791	2 522	3 651	5 427	9 224	1 266	1 132	863
	Nombre pour mille	28.9	51.1	64.6	46.8	16.8	2.1	15.8	1.8	16.2



Répartition des principaux incidents par catégories pour 1000 matchs joués
Nb de matchs concernés par un incident / nb de matchs joués dans la catégorie

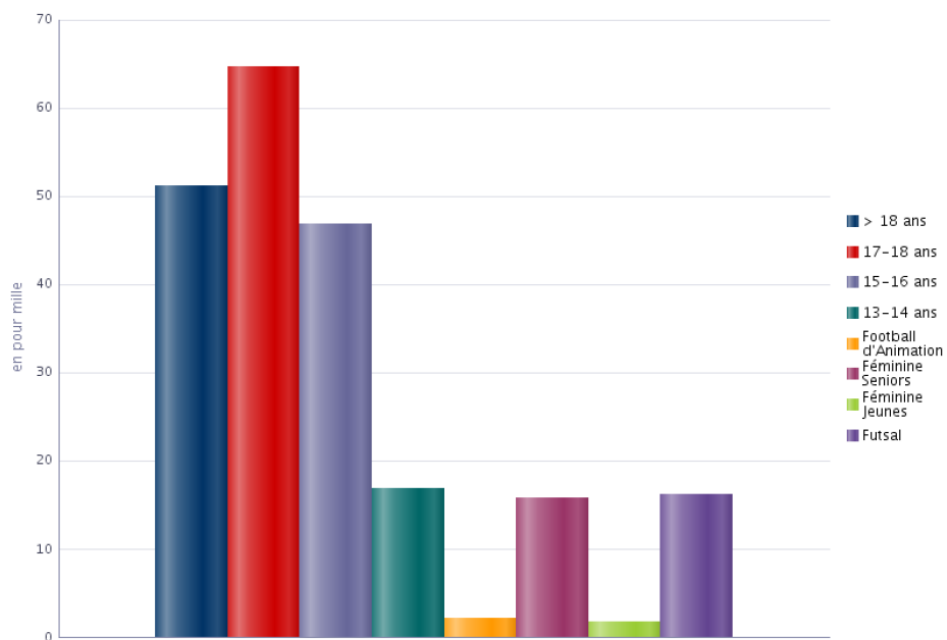


Incidents
enregistrés : 1 494

Matchs joués :
33 876

Matchs concernés
par les incidents :
978

Nb de matchs
concernés par les
incidents pour 1000
matchs joués : 28.9



Source : Observatoire des comportements